

Arrêté du 27 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2001 portant organisation du concours d'internat en médecine à titre étranger

27/07/2009

Cet arrêté prévoit désormais notamment que le Centre national de gestion est responsable de l'organisation et du déroulement des épreuves du concours. Il en modifie par ailleurs les modalités d'inscription.